18me Année. — N° 3552 — 1re EDITION (paraissant le soir) — Mardi 5 Août 1873

BUREAUX : RUE NAI[illegible] 1

ABONNEMENTS :
ROUBAIX-TOURCOING : Trois mois 12 fr ; Six mois, 23 fr. ; Un an, 44 f.
LE NORD DE LA FRANCE : Trois mois, 14 fr. Six mois, 27 fr. ; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES : 20 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes
— On traite à forfait. —

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : *A ROUBAIX*, aux bureaux du journal, rue Nain, 11 ; *A Lille*, chez M. Béghin, libraire rue Grande-Chaussée ; *A Paris*, chez MM. Havas, Laffite-Bullier, à Cie place de la Bourse, 8 ; *A Bruxelles*, à l'*Office de Publicité*, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains : *Roubaix à Lille*, 5 17, 7 02, 8 12, 9 48, 11 37, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 15, 7 38, 9 36, 11 11, s. — *Roubaix à Tourcoing-Mouscron*, 5 38, 7 08, 8 43, 10 18, 11 23, m., 1 15, 2 46, 4 58, 5 38, 8 13, 10 22, 11 31, s. — *Lille à Roubaix*, 5 20, 6 50, 8 25 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 7 55, 10 05, 11 15 *Tourcoing à Roubaix et Lille*, 5 10, 6 53, 8 03, 9 41, 11 28 12 17, 1 47, 3 33, 5 02, 6 06, 7 28, 9 24, 11 02 *Mouscron à Lille*, 6 43, 7 53, 9 31, 11 48, 12 05, 3 21, 4 50, 5 57, 7 10, 9 10

BOURSE DE PARIS

DU 2 AOUT

3 0/0	57 15
4 1/2	82 30
Emprunt 1871	90 40
Emprunt 1872	92 15

DU 4 AOUT

3 0/0	56 95
4 1/2	82 85
Emprunt 1871	90 15
Emprunt 1872	91 90

ROUBAIX, 4 AOUT 1873

La question, depuis si longtemps agitée, de la fusion des deux branches de la famille de Bourbon, aurait repris, si l'on en croit un grand nombre de journaux, un caractère d'actualité digne de l'attention générale Beaucoup de détails sont propagés à ce propos, à Paris et au dehors. Une version assez accréditée veut que le comte de Paris soit décidément sur le point d'aller faire à M. le comte de Chambord la visite tant de fois annoncée, depuis deux ans. Il s'y serait déterminé en dépit d'objections très-énergiques formulées par M. le duc d'Aumale, dans une assemblée de famille tenue à Chantilly.

(*Voir aux dernières nouvelles.*)

Le duel politique tend, de plus en plus, à devenir à la mode pour les hommes, comme la crinoline et les chignons l'ont été où le sont pour les femmes.

Deux journalistes éprouvent-ils le besoin d'attirer l'attention publique, soit sur leur personne, soit sur leur feuille, le moyen est tout trouvé ; l'un d'eux caractérise avec un peu de crudité soit la politique, soit la conduite de son confrère ; celui-ci prend la balle au bond, envoie des témoins à son adversaire. On prend rendez-vous ; on se bat soit au pistolet — et on se manque — soit à l'épée — et on en est quitte pour une égratignure — et le tour est fait : l'*honneur est satisfait* selon la cocasse locution usitée ; celui qui avait été traité d'imbécile ou de lâche devient *ipso facto* un homme d'esprit et un Bayard. Le procédé est à la fois sûr et expéditif.

Entre députés, il en est à peu près de même, et la chose est d'autant plus facile, qu'il n'est pas de séance de l'Assemblée, où des mots outrageants ne soient lancés de la droite à la gauche ou de la gauche à la droite : il ne s'agit que d'arrêter un de ces mots au passage et de dire à l'orateur ou à l'interrupteur : « C'est moi que vous avez voulu désigner » en parlant des mauvais citoyens, des » scélérats ou des complices de la Com» mune. »

Mais il y a plus : cette rage des duels s'est étendue de la presse et du parlement jusqu'au sanctuaire de la justice ; et l'on a vu récemment un premier président de cour, adresser un cartel au procureur général près la même cour : On ne dit pas si la rencontre devait avoir lieu en robes rouges et le mortier sur la tête. Ici le grotesque le dispute à l'odieux.

La question du duel, nous n'avons aucune peine à le reconnaître, est une question délicate. La religion interdit le duel d'une manière absolue ; le divin maître ayant ordonné de présenter la joue gauche à celui qui a imprimé à la joue droite le plus sanglant affront. Mais la morale purement humaine est loin d'imposer la même magnanimité sublime. Le monde en est encore, après 18 siècles de christianisme, au vieux tation mosaïque : œil pour œil ; dent pour dent, et du sang pour laver un outrage.

Proscrire le duel d'une manière absolue ne serait probablement pas au pouvoir de la loi purement *civile*, mais l'opinion publique, venant au secours de la loi impuissante, devrait le flétrir et ridiculiser.

Il faudrait que tout homme qui va sur le terrain eût à l'avance la certitude ou de n'en pas revenir vivant ou d'en revenir odieux ou tout au moins ridicule.

On nous racontait ces jours derniers qu'un colonel ayant été mis à la tête d'un régiment où la manie du duel sévissait d'une manière inquiétante, eut raison de cette sorte d'épidémie par un traitement homéopathique. Lorsque, suivant la règle, deux hommes de son régiment venaient lui demander la permission de se battre, il examinait attentivement le motif de la querelle, et si le cas ne lui paraissait pas grave, il en faisait l'observation amicale aux adversaires ; mais si ceux-ci persistaient, il donnait l'autorisation du duel en y mettant cette seule condition que le combat serait à outrance et ne cesserait que par la mort de l'un des deux combattants ; on affirme que, après deux ou trois de ces rencontres *sérieuses*, la manie du duel avait complétement disparu dans ce régiment.

Il serait à désirer que, dans les duels politiques, cette condition *sérieuse* fut imposée par l'opinion — et par les témoins — et que le ridicule s'attachât à tous ces duels qui se terminent par des échanges de poignées de mains et par des *canards plumés*.

L'inanité des résultats produits par ces duels prétendus *politiques* et qui ne sont en réalité que des duels *de vanité* devrait du reste en détourner les gens sérieux. Un coup d'épée même *sérieux* que prouve-t-il dans une discussion politique ? Un bonapartiste et un radical vont sur le terrain, en l'*honneur de leur belle*, tout comme au bon temps de la chevalerie ; ils se conduisent tous deux bravement ; et puis après ? La cause bonapartiste ou la cause radicale ont-elles gagné un pouce de terrain, parce que l'un des deux champions aura planté un pouce de fer dans l'abdomen de son adversaire ? L'irritation entre les deux partis sera un peu plus violente, parce qu'il y aura eu du sang entre eux, et voilà tout.

Tout duel politique est donc absurde au premier chef : les Anglais qui eux aussi ont eu leur période de *raffinement* n'ont pas tardé à reconnaître le ridicule de ces sortes de duels ; et aujourd'hui en Angleterre un homme politique qui provoquerait en duel un collègue serait considéré comme un Don Quichotte plus digne d'être *berné* que d'être pris au sérieux.

ÉTIENNE MOUTTET.

La chambre de commerce de Reims et l'impot sur les tissus.

La Chambre de commesce de Reims vient de protester contre l'impôt sur les tissus par une lettre dont nous extrayons les passages suivants :

« Les nouveaux impôts proposés par le conseil supérieur du commerce, spécialement le droit d'accise sur les tissus, et l'assimilation aux lettres de change des chèques, tirés d'une place sur une autre, viennent d'être l'objet de l'examen de la Chambre.

« Bien que la suppression du droit de tirer, sans timbre proportionnel, un chèque d'une place sur une place soit une facilité retirée au commerce, en même temps que des frais de timbre assez élevés remis à sa charge, la Chambre, en présence des besoins du Trésor, s'abstient de présenter des objections sur cette partie du projet. Mais elle ne peut se dispenser de vous faire part, dès maintenant, de ses vives inquiétudes en ce qui regarde l'impôt proposé sur les tissus.

« En l'absence de documents officiels complets, la Chambre, comme celles des autres districts manufacturiers, n'a pu encore traiter ce sujet qu'en se basant sur des conjonctures ; mais nous savons déjà qu'il est question d'une taxe de 5 0/0 à valeurs, à concerter par catégories en droit spécifique, et que cette taxe doit produire annuellement 60 millions.

« Il paraît, de plus, que le but que l'on veut atteindre est de faire payer cet impôt par les consommateurs, et non par les fabricants ou les commerçants.

« Il est certain que l'industrie et le commerce, accablés qu'ils sont déjà par des impôts multiples, tels que, patente, avec son augmentation de l'an dernier ; augmentation du timbre des effets de commerce ; timbre des chèques, reçus, quittances, acquits de factures ; augmentation des timbres-postes, etc., ne sauraient, sans danger et sans injustice, être soumis à de nouvelles taxes.

« Il s'agit donc bien, à en juger par la déclaration faite dernièrement à la tribune par M. le ministre du commerce, d'un impôt de consommation auquel tous doivent contribuer, chacun proportionnellement à ses facultés.

« Ce n'est donc pas cette partie de la déclaration de M. le ministre qui a le plus éveillé nos inquiétudes, bien que nous soyons portés à croire et à dire qu'une taxe de 5 0/0 sur la valeur d'un tissus est de nature à en restreindre souvent la consommation. Or, une consommation moindre amène forcément une réduction de fabrication ou une perturbation des cours : de là une souffrance dans les transactions commerciales, et par suite une diminution des impôts indirects produits par l'activité commerciale.

« M. le ministre du commerce, ne reconnaissant pas qu'une telle taxe présentait des difficultés d'application, a ajouté que le droit devra être appliqué de façon à n'apporter aucune entrave au développement de nos exportations, qui ont pour nous, plus que jamais, une si grande importance au point de vue de la richesse nationale ; et de telle façon aussi que le droit soit payé par la consommation, c'est-à-dire qu'il ne soit pas une surcharge pour les frais généraux du fabricant, et que, si le fabricant était amené à en faire momentanément l'avance, celà pût être sans sène et sans aggravation pour son fonds de roulement.

« Il convient enfin que le mode de perception ne porte pas avec lui un caractère de nature à compromettre véritablement les saines allures et les progrès de la fabrication.

« C'est particulièrement cette seconde partie de l'exposé de M. le ministre qui a retenu l'attention de la Chambre. Il nous a semblé que si les fabricants étaient obligés, ne fût ce que momentanément, d'avancer un droit de 5 0/0 ce serait, dans bien des cas, une très-grande gêne.

« Nous pensons aussi que cette taxe ne peut manquer de compromettre certainement les progrès de la fabrication.

« Elle est incontestablement vexatoire, parce qu'elle ne pourra être perçue qu'au moyen de l'exercice chez le fabricant.

« Si cet exercice a lieu sur tous les points des fabricants de tissus indistinctement, et il ne sera guère possible de faire autrement, il faudra alors, pour n'apporter aucune entrave à nos exportations, rembourser à la sortie une somme équivalente à la taxe perçue.

« Dans ce cas, ce sera l'adoption développée du système des drawbacks, ou plutôt le retour vers le régime, condamné depuis longtemps, des primes de sortie. En effet, ce ne serait pas là comme une restitution d'un droit de douane payé à l'entrée d'une matière première, légitimant en quelque sorte un droit de drawbacks en faveur des produits exportés, mais une espèce de prime d'exportation sous prétexte de décharge d'impôt.

» Vous n'ignorez pas combien la Chambre a de répugnance contre les drawbacks et les primes. Vous vous rappelez qu'elle a préféré, comme pis aller, un droit faible sans drawback à un droit élevé avec drawbacks. Elle ne verrait donc pas seulement dans l'extension des drawbacks ou primes un retour déguisé vers le régime de la protection, régime opposé à celui de la liberté des échanges qu'elle préfère, mais un système qui aurait pour effet moins d'indemniser les producteurs, que de favoriser certaines spéculations, qui ne méritent pas d'être encouragées. Elle estime, d'ailleurs, qu'il serait tout à fait impossible d'arriver à une restitution équitable d'une pareille taxe. Avec le temps, les habitudes commerciales se sont modifiées, transformées, les relations se sont étendues immensement.

» Avant la réforme commerciale de 1860, les primes de sorties et *drawbacks* donnaient déjà lieu à de criants abus et à des ennuis sans nombre alors que les affaires d'exportation étaient concentrées dans un beaucoup moins grand nombre de mains qu'aujourd'hui.

« Elles se traitaient pour ainsi dire à deux ou trois époques de l'année seulement, et pour une saison. Maintenant elles sont quotidiennes ; elles ont pris un développement considérable, et comme chiffre et comme nombre. Ce qui en arrête encore l'essor, ce sont précisément ces formalités de douane qu'il faut remplir pour faire entrer de la marchandise à l'étranger ailleurs qu'en Angleterre. Qu'adviendra-t-il si on est de plus soumis à d'autres formalités lorsqu'il s'agira de présenter des tissus ou des objets confectionnés, à la sortie ? Sans doute, pour des affaires d'une certaine importance, l'intérêt que l'on aura à se faire rembourser une somme en valant la peine, on se résignera à ces formalités, mais en sera-t-il de même et pourra-t-on le faire pour les multiples d'affaires quotidiennes d'exportation qui se font de nos jours ? Que d'écritures à faire et que de temps à perdre pour obtenir un même résultant !

« Comment admettre qu'à une époque comme la nôtre, où le commerce cherche à multiplier ses moyens d'action, ou le succès dépend essentiellement de l'activité même ; quand les commerçants trouvent souvent que la poste est un moyen trop lent pour la correspondance, que le télégraphe ne va pas toujours assez vite, comment admettre, disons-nous, qu'il soit possible de se résigner à voir ajouter aux entraves déjà trop nombreuses causées par les douanes un contingent de formalités nouvelles auxquelles il faudra s'astreindre si on veut éviter des pertes plus ou moins sérieuses ?

« Il ne serait pas impossible, dira-t-on d'éviter ces inconvénients. Il ne s'agirait de soumettre à la taxe que les tissus dont la consommation se fera en France, et de ne pas s'occuper des autres. Nous ne savons si on pourrait y arriver ainsi ; mais dans tous les cas cela ne dispenserait pas les fabriques de tissus d'être exercées.

» C'est justement contre ce mode de perception que la Chambre s'élève énergiquement et unanimement. Comment peut-on songer à étendre à des professions qui n'y ont jamais été soumises une mesure insupportable, qu'il faudrait plutôt songer à faire disparaître complétement de notre régime fiscal ? On voudrait décourager la fabrication en France qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

» Avec une armée d'employés, avec des frais considérables, on parvient toujours à faire rentrer un impôt. Mais on ne voit pas qu'à supposer que les grands ateliers de tissage puissent être exercés sans grande difficulté, ce qui n'est pas démontré, et ce qui, en tout cas, serait vexatoire pour les fabricants, il serait matériellement impossible d'exercer les petites fabriques disséminées dans plusieurs contrées de la France, occupant encore de nombreux métiers à la main dispersés dans les villages ? Ce n'est pas tout : la plupart des fabricants vendent leurs tissus en écru, et c'est l'acheteur intermédiaire qui se charge des autres opérations complémentaires : telles que l'impression, le

---

Feuilleton du *Journal de Roubaix*

DU 5 AOUT 1873

— 61 —

LE

BAPTÊME DU SANG

DEUXIÈME PARTIE

XXVI — (Suite)

— Vous êtes le meilleur juge de la situation, dit M. de Vimeuse, et je crois, en effet, que vous avez raison. Il a le pouls ardent et un masque de feu a remplacé la pâleur habituelle de son front et de ses joues. A demain, donc.

Le médecin parti, le marquis envoya prévenir chez Lormeau.

Catherine était seule à la maison, quand l'envoyé de M. de Vimeuse y parut. La nouvelle qu'on lui apportait la frappa d'un coup si vif et si inattendu, qu'elle faillit se trouver mal.

— Par ma foi ! se dit le piqueur que l'on avait dépêché à la métairie, il n'y a que les pauvres gens pour aimer autant que cela leurs domestiques. Sans doute parce qu'ils n'en ont guère... Si la mère Lormeau entretenait comme mon maître dix-huit personnes à son service, elle ne changerait pas de couleur pour une épaule, frottée trop fortement contre un arbre.

Sans même prendre le temps de faire un bout de toilette, ce à quoi elle n'eût pas manqué en toute autre circonstance, pour se présenter devant les gens du château, Catherine accourut, comme elle était, aussi vite que ses vieilles jambes purent la porter.

La pauvre vieille fut mise hors d'elle-même par l'état de fièvre et d'exaltation où elle vit son petit-fils, en proie qu'il était à un véritable transport.

Pédro ne la reconnut point.

Le marquis de Vimeuse, qui avait voulu la recevoir lui-même, la rassura, en lui disant que la fièvre accompagnait presque toujours les luxations graves, et que le délire à son tour naissait souvent d'une fièvre un peu forte, sans avoir pour cela rien d'alarmant. C'était tout au plus l'affaire d'une nuit ; il n'y paraîtrait plus le lendemain.

La femme de Jacques se demanda si son devoir n'était pas de rester à veiller son petit-fils ; mais elle reconnut tout de suite qu'elle ne pouvait prendre cette grave détermination sans consulter son mari. Que penserait celui-ci, lorsque, rentrant au logis désert, il ne trouverait ni elle ni lui ?

Elle s'en retourna donc, bien décidée à revenir au plus vite.

Au premier mot qu'elle lui dit, Jacques laissa voir qu'après tout, et malgré son stoïcisme d'emprunt, il avait pour l'enfant une affection profonde et vive, et qu'il voyait toujours en lui le fils de sa fille, et le sang de son sang. Mais il domina promptement son émotion, et cette fois encore, la réserve absolue qui avait toujours été la règle de sa conduite envers Pédro, ne se démentit point.

— Ecoute ! dit-il à sa femme, je sens que je vais te faire de la peine ; mais je te jure que ce n'est pas ma faute ! Il est nécessaire que nous soyons pour l'enfant absolument comme nous serions pour tout autre berger, qui se trouverait chez nous dans les mêmes conditions. On ne sait pas ce qu'il nous est, et on ne voit pas le fond des cœurs. Puisque le malheur lui est arrivé, c'est une chance qu'il ait été cieilli au château.

— Je préférerais qu'il fût ici !

— Ne dis pas cela ! car tu ferais croire que tu n'as qu'une amitié égoïste, et que c'est pour toi que tu l'aimes et non pour lui ! Il sera beaucoup mieux soigné chez M. le marquis que chez nous. Nous irons de temps en temps savoir de ses nouvelles, tantôt toi, tantôt moi ; voilà tout ce que je puis te permettre maintenant.

— C'est bien ! Jacques ; je t'obéirai ! fit Catherine en baissant la tête.

Et, tout bas, elle ajouta :

— Il ne me manquait plus que ce dernier chagrin !

Cette nuit-là, on dormit assez mal à la métairie. Tout le monde ne dormit pas mieux au château. La nuit de Pédro fut atroce, pleine de tortures, physiques ou morales.

Parfois, cependant, il tombait dans une sorte de somnolence et d'engourdissement qui, bien que douloureux, lui semblait un soulagement et un repos.

Mais ce n'était là qu'une sorte de trêve bien vite rompue, et il retombait aussitôt dans un véritable chaos, plein de terreurs et d'angoisses, hanté de visions incohérentes. Il lui semblait revivre encore les plus mauvaises heures de sa vie passée, — et aussi les meilleures — entremêlées sans ordre. Il se retrouvait dans la maison de la Gauleuse, au milieu de tous ces appareils de diableries et de sortiléges, qui avaient si fortement impressionné son enfance ; il errait avec son ami Jéricho sur la bruyère de Vimeuse, écoutant les récits merveilleux, qui l'avaient tant de fois charmé....

Mais l'ombre venait... c'était le soir, presque la nuit... Jéricho n'était pas là... il rentrait seul au logis avec son troupeau... et que trouvait-il ? les gendarmes, installés dans la maison comme chez eux, la fouillant dans tous les coins et recoins, tandis que l'un d'eux contenait sur son banc Madeleine, folle de colère et de terreur !... puis c'étaient les adieux et la fuite sans retour du Bohémien, le seul être au monde qui l'eût aimé... Il y avait ensuite une lacune dans ses souvenirs, et un certain nombre d'années dont son rêve avait perdu la mémoire.... tristes années, du reste, qui s'étaient lentement écoulées dans la métairie, cette maison sombre et triste, où l'on ne riait jamais, entre Jacques qui grondait toujours, Catherine qui pleurait souvent.

Au milieu de toutes ces choses désolées, il y avait, cependant, un point lumineux, c'était le doux visage de Blanche — apparition quasi-céleste, — qu'il revoyait encore, comme au moment où quelques heures au paravant il avait ouvert ses yeux penchée sur lui avec une ineffable expression de compatissante douceur et de pitié. Il lui semblait alors que toutes ses douleurs étaient oubliées.. et en même temps, sa pensée se remplissait de trouble et d'énivrement, et, dans sa mémoire charmée, passaient et repassaient ces merveilleux récits que Jéricho lui avait fait entendre tant de fois, en les animant du chaud rayonnement de son imagination orientale. Il ne pouvait s'empêcher de songer à ces belles princesses, filleules des fées, qui ne craignaient pas de quitter parfois leur palais d'or et de pierreries, et de se mêler à la vie des hommes appartenant aux plus modestes conditions.

Mais bientôt un élancement plus vif dans l'épaule démise venait mettre fin à ces entr'actes de la douleur, en interrompant ces rêves, et en chassant ces visions folles.

XXVIII

Le lendemain matin, le docteur revint au château pour procéder à l'opération jugée inopportune le veille.

Cette réduction d'une épaule déboîtée n'est pas la colonne d'Hercule de la chirurgie, et souvent, comme le médecin l'avait reconnu lui-même, elle est menée